

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE INFIRMIÈRE PRATICIENNE ET LES AUTRES INFIRMIÈRES?

L'IPSPL dispense à la fois des soins infirmiers et des soins médicaux répondant aux besoins des usagers ayant des problèmes de santé.

En plus des activités de la profession d'infirmière, l'IPSPL détient une maîtrise en sciences infirmières ainsi qu'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences médicales. Cette formation l'autorise à exercer certaines activités médicales qui auparavant n'étaient réservées qu'aux médecins.

**L'infirmière praticienne
spécialisée de 1^{re} ligne a
l'expertise et la
compétence nécessaires
pour identifier les
problèmes médicaux et
pour faire une pratique
infirmière avancée.**

POUR DE L'INFORMATION SUR CETTE NOUVELLE PROFESSION

www.oiiq.org

www.aipsq.com

Pour avoir accès aux services de l'IPSPL, vous devez vous inscrire au guichet d'accès à l'hôpital de l'Archipel

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire d'identification que vous trouverez sur le site Internet www.csssdesiles.qc.ca, à la première page, sous la rubrique « identification des personnes sans médecin de famille ».

Pour plus d'information, contactez le secrétariat des médecins, au numéro :

418 986-6611.

Centre de santé et de services sociaux
des Îles

430, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9
418 986-2121
www.csssdesiles.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans le texte désigne aussi bien les hommes que les femmes et n'est utilisé qu'à seule fin d'alléger le texte.

Dépliant produit en octobre 2011
Inspiré du dépliant du CSSS du Grand Littoral
Mise en page : service des communications

Infirmière praticienne spécialisée de première ligne (IPSPL)



Une nouvelle professionnelle partenaire de votre santé

L'INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE DE 1^{RE} LIGNE, VOUS CONNAISSEZ?

Depuis 2009, une nouvelle profession en santé a été créée au Québec, soit l'infirmière praticienne spécialisée de première ligne (IPSPL). Cet ajout à notre équipe permettra d'offrir plus de soins et services à la population.

L'IPSPL a un rôle de prévention et de promotion de la santé.

Elle est autonome dans le suivi de la santé de sa clientèle, tout en travaillant en étroite collaboration avec les médecins. En effet, son rôle n'est pas de remplacer le médecin, mais de travailler en complémentarité et en partenariat avec celui-ci et avec les autres professionnels de la santé.

L'infirmière praticienne spécialisée peut référer ou demander conseil en tout temps à un médecin ou à un autre professionnel de la santé puisqu'elle travaille en étroite collaboration avec eux.

QUELLES ACTIVITÉS MÉDICALES PEUT-ELLE EXERCER?

- ♥ Prescrire des examens diagnostiques:
 - radiographie, échographie, prise de sang, etc.
- ♥ Utiliser des techniques diagnostiques invasives:
 - examen gynécologique, test Pap, prélèvements pour les infections transmises sexuellement, etc.
- ♥ Prescrire certains médicaments
- ♥ Utiliser des techniques ou appliquer des traitements médicaux invasifs:
 - Points de suture, drainage d'abcès, etc.
- ♥ Prescrire des traitements médicaux
 - Sonde urinaire, soluté, lavage d'oreilles, oxygène, etc.



QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS PAR L'IPSPL?

L'infirmière praticienne spécialisée de 1^{re} ligne peut :

- ♥ Promouvoir la santé et prévenir la maladie
 - bilan annuel, dépistage, etc.
- ♥ Effectuer une consultation pour un problème de santé courant
 - otite, infection urinaire, etc.
- ♥ Assurer le suivi d'une maladie chronique
 - diabète, asthme, etc.
- ♥ Assurer le suivi d'une patiente enceinte jusqu'à la 32^e semaine de grossesse normale, en alternance avec le médecin.

QUELLE CLIENTÈLE PEUT-ELLE RECEVOIR?

L'IPSPL a les compétences pour assurer un suivi auprès d'une clientèle diversifiée telle que les nouveau-nés, les enfants, les adolescents, les adultes, les femmes enceintes et les personnes âgées.